

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français A Z



AVRIL 1908. — N° 46

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.31

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

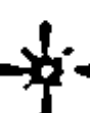
Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *
Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR
3, place des Batignolles
(à 3 minutes gare Saint-Lazare)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS
ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 588-77.

Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS



TOUJOURS

A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

ACHETEURS!

VOULEZ-VOUS REVENDRE

votre automobile après un long service sans perdre sur le prix d'achat?

Achetez une

DE DION-BOUTON

Les DE DION-BOUTON sont des billets de banque dont on peut faire la monnaie à n'importe quel moment.
Usines à Puteaux (Seine)

Demander le Catalogue A. T.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX de

COMPTABILITÉ

JAMET I. O., BUFFEREAU A. O. & AUSSOUR A.

Experts-Comptables près les Tribunaux

Dirigent et contrôlent personnellement les Travaux qui leur sont confiés.
Conditions modérées.

96
RUE DE RIVOLI

(Angle du Bd Sébastopol)

TÉLÉPHONE 305-82

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond')

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Éditeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 533.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumaie, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE
259-24

DÉMÉNAGEMENTS

PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Cobelin) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

Recouvrements à forfait de toutes créances
Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès).

REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce
Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire.

PRÊTS DE TOUTE NATURE. — ASSOCIATIONS, COMMANDITES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX
14, Place Clichy, PARIS
TÉLÉPHONE : 504-37

ANNUAIRE 1908

L'Annuaire officiel commence enfin à être mis en distribution.

Nous serions heureux de recevoir l'opinion de nos lecteurs à son sujet : la publicité qui y figure sous toutes les formes nous paraissant, notamment, comme nous l'avons déjà dit, sortir du cadre d'un organe officiel.

En cas de réclamation urgente, s'adresser toujours à

L'Association des Abonnés au Téléphone

47, Rue des Mathurins. -- Téléphone 112-41

SOMMAIRE

	Pages.
Assemblée générale	3
Un projet mort-né.	3
La Batterie centrale fonctionnera fin avril au bureau des Sablons	6
Les réclamations des abonnés.	6
La représentation de l'Association dans les commissions administratives	7
Notre cri d'alarme.	7
Une lettre à M. Noulens.	9
Multiples construits par une Association ouvrière : Un exemple à encourager.	9
La distribution de l'« Annuaire » : Une requête des sous-agents	10
Questions postales et télégraphiques : Le mandat télégraphique.	11
Remises à nos adhérents	15

LISEZ TOUS

notre prochain BULLETIN qui sera tiré
à 40,000 exemplaires.

Adressez toujours vos réclamations

A L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU
TÉLÉPHONE. — Les réclamations que
nous transmettons à l'Administration
sont les seules qui soient prises sérieu-
sement en considération.

Assemblée Générale

L'abondance des matières nous oblige
à renvoyer au prochain numéro le
compte rendu de notre assemblée gé-
nérale ordinaire du 15 avril, que nos
adhérents trouveront *in extenso* dans
le Bulletin de mai.

Un projet mort-né

**La dernière carte de l'administration.
Projet insuffisant et qui n'aboutira pas. — Nous
agissons énergiquement.**

Enfin, l'Administration a mis sur pied un
projet de loi, qui a été déposé à la Chambre le
16 mars dernier.

Il nous a fallu quatre ans de luttes et d'ef-
forts pour obtenir l'extension d'un outillage
téléphonique notoirement insuffisant et qui ne
correspond plus depuis longtemps aux besoins
économiques d'une grande nation comme la
France !

Nous avons commencé l'examen de ce projet.
Dès à présent, nous pouvons assurer qu'il est
notoirement *insuffisant*.

Ce n'est pas 42 millions, c'est 100 millions
qu'il faudrait immédiatement pour nous arra-
cher à l'ornière dans laquelle nous sommes
embourbés, et mettre le service téléphonique
à la hauteur de celui des pays étrangers.

D'ailleurs, nous pouvons d'ores et déjà affir-
mer que ce projet de loi sera vivement combattu
à la Chambre, et que, devant les oppositions
qu'il suscitera, la discussion sera renvoyée...
aux calendes grecques.

Les abonnés sont menacés d'un enterrement
de première classe.

Même si le projet devait être voté, la situa-
tion ne serait pas meilleure. L'administration,
est dans un tel état d'impuissance qu'elle serait
incapable d'exécuter le projet dans un délai
normal et qu'elle le ferait traîner en longueur
indéfiniment.

Admettra-t-on que les réformes nécessaires
et urgentes soient paralysées par des bureau-
crates irresponsables, incapables de les mener
à bien ?

Que l'Administration y prenne garde ! Elle
vient de jouer sa dernière carte... et c'est pour
faire un aveu éclatant d'impuissance.

*Cette impuissance, cette incapacité, nous la
démonstrerons, pièces en mains, dans notre
prochain numéro.*

Nous indiquerons, en outre, la solution que

comporte la situation actuelle, et le seul remède possible pour solutionner la question téléphonique.

Mis DE MONTEBELLO.

Nous commençons aujourd'hui la publication de l'*Exposé des motifs* du projet de loi, qui contient en lui-même le plus bel aveu de son infériorité que puisse formuler l'Administration.

Dans notre prochain bulletin, nous publierons *des observations de notre ingénieur conseil, M. H.-L. Webb, sur le projet de loi* que nous avons soumis à son étude.

Amélioration du service téléphonique.

Dès que l'Etat eût décidé d'exploiter lui-même le téléphone, un programme comportant l'ensemble des mesures à prendre pour organiser le service dans la capitale et en assurer l'extension, fut établi: ce programme commencé en 1893 a été achevé au début de l'année 1900.

A partir de cette époque, il n'a été possible de faire face aux besoins de l'extension, c'est-à-dire aux rattachements des lignes des nouveaux abonnés, qu'au moyen de mesures prises pour ainsi dire au jour le jour et dictées par les seules nécessités du moment.

(Sans commentaires. N. D. L. R.)

C'est ainsi que pour relier les lignes nouvelles à certains bureaux centraux arrivés à saturation, il a fallu, à diverses reprises et à grands frais, alléger ces bureaux d'un certain nombre de lignes pour les renvoyer sur d'autres, où les disponibilités étaient plus importantes. Aujourd'hui encore une installation de fortune existe au poste central de Gutenberg. On a également été dans l'obligation de donner à certaines téléphonistes un nombre de lignes supérieur à celui qui correspond à une bonne exécution du service.

Enfin, le manque de disponibilités dans l'ensemble des bureaux n'a pas permis, en raison de l'afflux des demandes qui se produisaient, d'envisager la réforme des tarifs.

De même, si l'on considère la situation du service interurbain, on constate que les moyens d'action mis en œuvre sont tout à fait insuffisants; les communications à longue distance ne peuvent être obtenues qu'après des attentes souvent trop

longues; parfois même l'encombrement sur certains circuits est tel que les correspondants doivent renoncer à communiquer.

Préoccupé de cette situation qui a, sans doute, la plus fâcheuse répercussion sur le développement économique du pays, le Gouvernement a considéré qu'il était indispensable de rechercher les mesures à prendre, d'une part pour permettre le rattachement méthodique et rationnel des lignes des nouveaux abonnés du réseau de Paris, d'autre part, pour assurer avec toute la célérité désirable l'échange des communications interurbaines.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, dans ce qui suit, des résultats généraux des études qui ont été effectuées à ce sujet.

La réalisation complète des diverses mesures qui doivent être envisagées aujourd'hui exigera l'engagement de dépenses très importantes.

Mais il y a lieu de considérer que ce sont là des dépenses éminemment productives, en ce qu'elles sont susceptibles, à la fois, d'apporter au Trésor de nouvelles et importantes recettes, et de donner aux transactions commerciales et à l'activité industrielle de nouvelles facilités.

Aussi bien, le développement extrêmement rapide des relations par téléphone qui, chaque jour, trouvent plus de faveur auprès du public, a dépassé toutes les prévisions. Il en est résulté des obligations et des difficultés sans cesse croissantes qui, à un moment donné, devaient rendre inévitable l'organisation de moyens matériels très importants dont l'utilité n'était pas apparue au début.

Cette situation n'est pas d'ailleurs spéciale à notre pays et à notre Administration. Mais elle a pris chez nous un caractère de particulière acuité à cause même de l'insuffisance des ressources qui ont été, chaque année, consacrées au développement et au renouvellement de l'outillage constitué pour répondre aux besoins de la clientèle.

En Allemagne, par exemple, il a été alloué, depuis plusieurs années un crédit annuel de 3.000.000 pour l'installation de nouveaux multiples ou l'extension des multiples existants; ce crédit est porté à 7.375.000 francs au budget de 1907. En France, le crédit annuel dont dispose au même titre le Gouvernement atteint à peine la moitié de l'allocation inscrite régulièrement au budget allemand et elle ne s'élève, pour 1907, qu'à 1.850.000 francs.

De même, il a été prévu en Allemagne pour la

construction de lignes interurbaines: en 1906, 18.750.000 fr.; en 1907, 26.875.000 fr. Le budget de l'Administration française n'accorde pour cet objet qu'un crédit moyen de 10 millions et la plus grande partie de cette allocation doit être constituée par les intéressés eux-mêmes.

En Angleterre, le Parlement a voté en 1904, un crédit global de 75.000.000 de francs pour les besoins du réseau téléphonique du Post Office, dont 37.500.000 fr. applicables au réseau de Londres qui ne comprenait cependant à cette époque que 15.299 abonnés, la majorité des abonnés de la ville en question étant reliés aux postes centraux de la « National Telephone Company ».

A la même époque, le directeur de cette Compagnie constatait lui-même que pour mettre le réseau téléphonique de l'ensemble de l'Angleterre à la hauteur des besoins, il serait nécessaire de dépenser 250 millions de francs.

A New-York, la Compagnie « New-York Telephone » n'a pas hésité à apporter, à diverses reprises, des modifications radicales qui ont eu pour conséquence le remplacement d'un outillage qui n'était nullement devenu hors d'usage, par un autre plus perfectionné; plusieurs bureaux centraux ont été ainsi reconstruits par trois fois dans une période de 10 à 12 ans.

La nécessité d'engager des dépenses élevées pour assurer le développement du service téléphonique étant démontrée, le Gouvernement s'est efforcé de ne pas imposer au budget des charges incompatibles avec les difficultés financières de l'heure présente.

Extension de l'outillage téléphonique à Paris et dans certains réseaux des départements.

La ville de Paris se trouve, à l'heure présente, divisée en sept circonscriptions au point de vue téléphonique. Chacune de ces circonscriptions est pourvue d'un poste central auquel sont reliées toutes les lignes des abonnés appartenant à la circonscription.

L'outillage servant à l'exploitation des sept postes centraux que comporte le réseau se compose essentiellement d'installations dites « groupes d'abonnés », auxquelles aboutissent les lignes individuelles des abonnés, et d'installations dites « groupes d'arrivée », sur lesquelles sont amenées, dans chaque bureau, les lignes de service venant des autres bureaux et destinées aux relations entre circonscriptions.

L'ensemble de ces installations dans un même bureau constitue un meuble dit « multiple ».

En exécution des dispositions de la loi du 4 juillet 1906, l'Administration procède présentement à la transformation du matériel ainsi installé dans les divers bureaux, au cours des quinze dernières années, en vue d'en permettre l'exploitation suivant le système dit de la « Batterie Centrale », lequel constitue une amélioration importante des méthodes jusqu'ici appliquées à Paris.

D'autre part, les installations actuelles de certains postes centraux ne permettant plus de recevoir que pendant une période relativement courte les lignes des nouveaux abonnés, des travaux importants sont effectués en vue d'augmenter la capacité des multiples en service dans ces bureaux.

La construction et l'installation d'un huitième poste central, dont la création a été autorisée par la loi du 4 juillet 1906, se poursuit de même en ce moment.

L'Administration compte que tous les travaux présentement en cours seront terminés de telle manière que les installations correspondantes, nouvelles ou transformées, pourront être toutes mises en service vers le 1^{er} janvier 1909.

A cette date, le nombre de places normalement utilisables sur les multiples, c'est-à-dire le nombre d'abonnés que les téléphonistes pourront desservir dans de bonnes conditions, sera, pour l'ensemble des huit bureaux, de 53.130, alors que le nombre de lignes raccordées sera approximativement de 45.150, avec un accroissement annuel de 2.875 en moyenne.

Dans cette situation, étant donné que certains bureaux auront reçu toutes les lignes qu'il est possible d'y amener et qu'on ne peut songer à utiliser les disponibilités existant dans d'autres circonscriptions (en raison des dépenses élevées en câbles, qui en résulteraient) des mesures d'extension d'outillage doivent être prises dans le plus bref délai possible. Autrement on se trouvera dans cette alternative inacceptable ou de refuser les nouveaux abonnements pour continuer à servir d'une façon normale les abonnés existants, ou de surcharger les opératrices et de créer à nouveau l'état de choses dont la clientèle actuelle se plaint avec raison.

(A suivre).



La Batterie Centrale fonctionnera fin avril au bureau des Sablons

Le premier bureau de Paris à Batterie Centrale. —
A Gutenberg. — Précaution contre l'incendie.
Nouveaux circuits interurbains.

Enfin, nous allons avoir une demi application de la Batterie Centrale ! Voici la première réforme effective que les abonnés vont pouvoir expérimenter *grâce aux efforts persévérants de notre Association, qui, la première, a réclamé la Batterie Centrale* ; malheureusement elle ne donnera pas ce qu'on était en droit d'en attendre, parce qu'elle est incomplète. Nous reviendrons sur la question.

Le nouveau bureau des Sablons, qui fonctionnera avec le nouveau système, est en effet achevé, et sera mis en service au moment où paraîtront ces lignes, le 28 avril. Ce sont donc les abonnés de Passy qui expérimenteront les premiers cette demi-réforme.

*
* *

Le multiple du 4^e étage de Gutenberg est très avancé. Le 26 avril, 14 groupes d'arrivée et 15 groupes de départ, desservant 1500 abonnés des 300, seront mis en service. A la fin de mai, par la mise en service de 16 nouveaux groupes de départ, tous les abonnés des 300 seront reliés à ce nouveau meuble.

Nous avons visité dernièrement ce multiple, et nous avons constaté avec satisfaction que des précautions toutes particulières — qui n'existent pas dans les multiples actuels, — ont été prises contre les dangers d'incendie.

On a installé, sur les fils, des fusibles qui fondent dès que le fil s'échauffe et dépasse une température donnée, et qui en même temps allument sur le multiple une lampe d'alarme, indiquant l'accident et l'endroit où il s'est produit. L'accident est également signalé au répartiteur du sous-sol par un appareil nommé disjoncteur.

Des rideaux en fer permettent d'isoler instantanément toute partie du multiple où le feu éclaterait.

Enfin le bois a été remplacé partout par de la tôle, sauf sur la corniche du multiple.

*
* *

Voici les circuits interurbains qui ont été mis en service pendant le mois de mars 1908 :

Paris-Choisy-le-Roi	6 ^e
Paris-Marseille	3 ^e (combiné)
Paris-Mantes	
Paris-Nevers	3 ^e (combiné)
Paris-Arras	2 ^e

Les Réclamations des Abonnés

Nous avons toujours prié nos adhérents de nous adresser toutes leurs réclamations, chaque fois qu'ils désirent une sanction rapide et efficace. Nous nous empressons de les appuyer auprès de l'Administration.

Des instructions ont été données aux chefs de service pour qu'ils examinent avec une attention toute particulière les plaintes qui leur sont transmises par l'Association des Abonnés au Téléphone : celles-ci ont donc toutes les chances d'aboutir à une solution satisfaisante.

Quelques-uns de nos adhérents nous reprochent de ne pas obtenir de résultats. Les abonnés qui tiennent un pareil langage sont toujours ceux qui ne lisent pas le Bulletin et ne nous adressent jamais de réclamations. Comment peuvent-ils se plaindre de nous, alors qu'ils n'ont jamais eu recours à nos bons offices ?

Tout récemment, un de nos adhérents arrive à notre bureau. Fort mécontent, il commence à maugréer contre nous :

— A quoi sert l'Association ! s'écrie-t-il. Voilà trois jours que mon téléphone ne marche pas.

— Mais, lui objecte-t-on, nous avez-vous prévenus le premier jour ?

— Non !

— Alors, comment voulez-vous que nous nous occupions de vous si vous ne nous prévenez pas ? Nous ne pouvons pas deviner que votre appareil ne marche plus depuis trois jours !

Devant ce raisonnement irréfutable, notre abonné baissa la tête... et le ton, et fit son *meâ culpa*. Il nous exposa son cas; une réclamation très pressante et motivée fut adressée sur-le-champ par nos soins à l'Administration, et le lendemain l'appareil était réparé.

Combien de nos adhérents sont dans ce cas ! Ils se plaignent que le téléphone ne marche pas, et ils ne nous adressent jamais de réclamations. Réclamez, au contraire ! Adressez-nous des plaintes précises et circonstanciées. C'est le rôle de l'Association de s'entremettre pour faire obtenir satisfaction à ses membres, et elle ne manque pas à son devoir.

Tous ceux qui se sont adressés à nous n'ont eu qu'à se féliciter de nos bons offices. Leur service, — ils nous écrivent tous pour nous remercier — s'est sensiblement amélioré. Que les autres essayent. S'ils ne sont pas satisfaits du service téléphonique, qu'ils nous disent pourquoi et comment : après nous avoir envoyé quelques plaintes bien fondées et précises, ils trouveront vraisemblablement par la suite qu'il y a quelque chose de changé.

P. S. — Notre inspecteur, qui connaît fort bien la technique et le service téléphoniques, se tient à la disposition de nos abonnés qui ont à se plaindre du fonctionnement de leur appareil. (Lui écrire, 47, rue des Mathurins).

LA
REPRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION
DANS LES
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Une lettre de M. de Montebello à M. Simyan.

M. de Montebello a adressé à M. Simyan la lettre suivante :

Paris, le 6 avril 1908.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Dans la première entrevue que le bureau de l'Association des Abonnés au téléphone a eue avec vous, le 15 novembre 1906, vous nous avez annoncé que l'Association serait représentée dans les commissions téléphoniques.

Vous nous avez confirmé le fait dans votre lettre du 9 mars 1907, en nous déclarant :

« Je ne manquerai pas, le cas échéant, de

désigner, d'accord avec vous, des représentants des abonnés comme membres des commissions qui seront instituées pour l'étude des questions téléphoniques, et qui ne seraient pas d'ordre purement technique. »

Enfin, dans notre entrevue du 29 octobre 1907, vous nous avez annoncé qu'une commission allait préparer dès maintenant la réforme du règlement et que plusieurs délégués de l'Association en feraient partie pour représenter les abonnés.

Je viens donc vous rappeler votre promesse, et vous demander à quel moment les représentants des abonnés pourront siéger à la commission du règlement, ainsi qu'à celle du tarif, dont le dépôt de votre important projet de loi va certainement hâter les travaux.

L'Association étant toujours prête à collaborer avec l'Administration dans l'œuvre des réformes téléphoniques si impatiemment attendues du public,

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MARQUIS DE MONTEBELLO,
Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone.

NOTRE

Cris d'Alarme

**Les dangers d'incendie et les plans
de la C. G. T. — Nouveaux
renseignements. — Le péril
révolutionnaire.**

Notre double cri d'alarme a été entendu. Nous remercions les nombreux journaux qui s'en sont faits l'écho, pour porter ces faits à la connaissance du public.

En ce qui concerne les dangers d'incendie, aucune voix ne s'est élevée pour essayer de contester nos assertions. Il était impossible, en effet, de nier l'évidence. Bien mieux, les nouvelles précautions prises contre l'incendie dans les nouveaux multiples — dont nous parlons d'autre part — prouvent surabondamment combien nos craintes étaient fondées.

On a cherché, au contraire, à ergoter — et

c'était à prévoir — en ce qui concerne la C. G. T. On a dit notamment qu'il n'y avait pas eu de *plan dérobé* (ce que nous n'avions jamais prétendu) et que notre organisation téléphonique était le *secret de Polichinelle*.

Qu'on nous permette de préciser notre pensée et de compléter les renseignements que nous avons donnés.

Nous n'avons jamais prétendu que la C. G. T. ait dérobé mystérieusement un plan au ministère de l'intérieur. Nous avons dit — et nous répétons — que la C. G. T., par l'intermédiaire des ouvriers syndiqués de l'Administration, possède tous les détails de ce plan, tous les éléments nécessaires pour l'établir, et que ce plan, elle l'a fait; qu'elle a ainsi le double de celui du Gouvernement, et que, par suite, nos communications téléphoniques, — comme notre lumière électrique — sont à sa merci. Osera-t-on démentir ce fait?

Qu'on n'attache en haut lieu aucune importance au secret de l'organisation téléphonique, voilà encore qui est profondément inexact.

S'il en était ainsi, *pourquoi le ministère de l'intérieur et la préfecture de police ont-ils chacun un poste téléphonique, — un petit multiple spécial, — de telle sorte que leurs fils spéciaux ne sont pas raccordés aux multiples des abonnés? N'était-ce point pour garder le secret?*

Le but, d'ailleurs, n'a pas été atteint.

Que cette organisation soit à l'heure actuelle le secret de Polichinelle pour la C. G. T., oh! certes, nous sommes d'accord. Mais à qui la faute? Ces lignes et ces postes spéciaux sont réparés par les ouvriers syndiqués affiliés à la C. G. T.; les lignes passent en égouts comme les autres, et, en cas d'émeute, elles seraient les premières coupées par ordre de la C. G. T.

Mais, dira-t-on, comment pouvait-on l'empêcher?

Un ouvrier téléphonique ne connaît pas l'ensemble du réseau: l'un connaît les lignes, l'autre les câbles, celui-là les postes, celui-ci les multiples. Le danger n'est venu que du jour où les ouvriers de l'Etat se sont syndiqués et se sont affiliés à la C. G. T.: avec tous les renseignements de détails que fournit chacun, il est facile à l'organisation centrale de reconstituer le plan d'ensemble du réseau.

Pour nous résumer, chaque détail du réseau téléphonique n'est pas un secret pour les ouvriers; mais le plan d'ensemble pouvait et de-

vait rester secret; il l'aurait toujours été sans le syndicalisme qui a permis de centraliser les connaissances de chacun entre les mains d'une organisation révolutionnaire.

On a prétendu aussi que la rupture des communications téléphoniques n'avait pas d'importance (!) et que le Gouvernement avait d'autres moyens d'action: sans doute, mais habitué à compter sur le téléphone, il pourrait se trouver complètement pris au dépourvu s'il n'avait pas prévu cette éventualité.

La note comique a aussi été donnée. On a fait observer en haut lieu que ceux qui couperaient les lignes téléphoniques s'exposeraient à de graves pénalités. Tout revient à savoir qui les appliquerait et si les révolutionnaires s'en soucieraient beaucoup lorsque le Gouvernement serait prisonnier et l'émeute maîtresse de Paris!

Citons enfin cet aveu significatif que nous relevons dans la *Poste* du 24 mars:

Les Téléphones et la C. G. T.

Le public s'est ému d'une information, parue dans les journaux, selon laquelle la C. G. T. se serait procuré les plans de raccordement du réseau téléphonique de Paris, plans qui lui permettraient, le cas échéant, d'interrompre toutes communications et d'isoler ainsi les ministères, l'Elysée, la préfecture de police, le gouvernement militaire de Paris, etc., tel M. Pataud éteignant la lumière.

Certes, le *Syndicat National des ouvriers des P. T. T. qui compte 3.300 adhérents est affilié à la C. G. T.*, mais nous ne croyons pas, pour notre part, que ces ouvriers aient se jeter dans pareille aventure. Confiants dans leur sagesse, nous pensons qu'ils ne feraient pas le jeu de la réaction.

Nous voilà donc prévenus: les communications téléphoniques sont à la merci de la sagesse des ouvriers syndiqués. 3.300! C'est un chiffre! Certes, nous espérons aussi que la plupart de ces ouvriers résisteraient au mot d'ordre: mais ne suffirait-il pas que quelques mauvaises têtes se laissent entraîner pour provoquer des faits extrêmement graves?

Est-ce donc faire de la *réaction* que de mettre le Gouvernement en garde contre les périls révolutionnaires?

Nous le demandons à M. Clémenceau — et à tous les gens de bonne foi.

Une lettre à M. Noulens

Président de la Commission des
Postes, Télégraphes, Téléphones.

Pour le projet de loi — La collaboration de
l'Association et de la Commission.

A la suite du dépôt du projet de loi portant extension des réseaux téléphoniques, le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, a adressé la lettre suivante à M. Noulens, député, Président de la Commission des Postes, Télégraphes et Téléphones.

*
* *

Paris, le 19 mars 1908.

Monsieur le Président de la Commission
des Postes, Télégraphes et Téléphones,

Nous avons appris avec plaisir le dépôt du projet de loi portant extension du réseau téléphonique, que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes a effectué à la Chambre. Comme vous le savez, l'Association des Abonnés au Téléphone a réclamé depuis longtemps les crédits nécessaires pour la construction de nouveaux bureaux centraux et de nouvelles lignes (urbaines et interurbaines) et a insisté à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics pour hâter la mise au point du projet.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous faire parvenir le texte du projet de loi dès qu'il sera distribué, pour que nous puissions l'examiner à loisir et vous communiquer tous les documents pouvant intéresser la commission à ce sujet, ainsi que vous nous l'avez aimablement proposé il y a quelques mois.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma parfaite considération.

MARQUIS DE MONTEBELLO,
Président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

M. Noulens nous a aussitôt transmis le texte du projet de loi, dont nous publions d'autre part une partie.



Multiple construits

par une Association ouvrière

A Rouen et à Grenoble.
Un exemple à encourager.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt dans le *Professionnel des postes* l'information suivante :

« Le mercredi 25 mars avait lieu à la Bourse du Commerce, dans la vieille cité de Corneille, l'inauguration d'un nouveau multiple de 1.600 abonnés.

« L'Association des ouvriers en instruments de précision, ayant à peine 12 années d'existence, avait entrepris de mener à bien l'établissement de cet appareil.

« Le Multiple de Rouen est le premier de cette importance construit par une association ouvrière de production, et tout permet de croire qu'il donnera satisfaction au public, au personnel et à l'Administration.

« Nous voudrions voir cette dernière, si attachée à la routine, s'engager hardiment dans cette nouvelle voie.

« L'avenir appartient aux Associations du Travail.

« Dans quelques mois le second multiple de l'Association ouvrière sera mis en service à Grenoble.

« Les ouvriers en instruments de précision viennent de construire sur des terrains de 3.000 mètres de superficie, une grande usine qui leur permettra, non seulement de faire face à la construction des multiples de province, mais d'abord la construction des multiples pour les centraux téléphoniques de Paris ».

Il y a là une intéressante tentative qu'il importe au plus haut point d'encourager dans l'intérêt général.

Si nous avons pris position contre les intentions révolutionnaires de la C. G. T., nous n'en restons pas moins entièrement sympathiques à la cause des Associations ouvrières, toutes les fois qu'elles restent dans leur rôle, ce qui est le cas lorsqu'elles construisent des multiples pour l'Etat.

Nous espérons bien que l'Administration ne s'en tiendra pas à ces premiers essais, qui font honneur aux ouvriers en instruments de préci-

sion, et leur commandera des multiples pour Paris, échappant ainsi aux conditions léonines des quelques grosses maisons qui, à l'heure actuelle, ont réalisé en fait le trust des constructions téléphoniques.

LA DISTRIBUTION DE L'ANNUAIRE

Une lettre des sous-agents des P. T. T. et une requête à M. Simyan. — Les inconvénients de la distribution de l'Annuaire par les facteurs. — Ce que nous proposons.

L'Association générale des sous-agents des P. T. T. nous a adressé les deux documents suivants :

Paris, le 27 mars 1908.

Le Conseil de l'A. G. des sous-agents à
Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la requête ci-jointe que nous venons de déposer chez M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, tendant à faire remettre aux abonnés du téléphone l'Annuaire officiel de 1908 au guichet du bureau où les abonnés font leur versement d'abonnement.

Le poids excessif de chaque exemplaire nous laisse espérer que nous pouvons compter sur votre appui, pour prier M. le Sous-Secrétaire d'Etat, de solutionner favorablement notre requête.

Cette solution n'occasionnera pas beaucoup de dérangement aux abonnés et elle évitera une grande fatigue aux facteurs qui seraient dans l'obligation de monter et descendre tous les étages de leur quartier avec cette charge supplémentaire.

Nos camarades de province, surchargés aussi par le nombre des catalogues et objets à prix réduits très encombrants, sollicitent très vivement qu'une mesure en ce sens soit prise par l'Administration. Et elle sera prise, nous en sommes certains, si vous voulez bien nous donner un avis favorable.

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, avec nos remerciements anticipés, nos respectueuses salutations.

Par ordre :

Le Secrétaire général :
ROBLET.

*
* *

Requête concernant la distribution de l'Annuaire officiel des Abonnés au Téléphone.

Le Conseil de l'A. G. des sous-agents appelle d'une façon toute particulière, l'attention de Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, sur le service fatigant et pénible, sinon encombrant, de la distribution de l'Annuaire officiel des Abonnés au Téléphone, par les facteurs.

Un seul exemplaire de cet annuaire pesait, en 1907, 1 k. 400 et les chefs de service imposaient le port de 5 exemplaires par facteur et par distribution.

Cette surcharge exceptionnelle transforme le facteur en bête de somme, parce qu'avec les correspondances ordinaires et les chargements il en porte déjà suffisamment dans son sac ou dans sa boîte.

Avec ce supplément, il devient la risée du public qui n'épargne pas non plus ses quolibets à l'adresse de l'Administration.

Pour remédier à cet état de choses, le Conseil de l'A. G. propose à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat d'étudier s'il n'y aurait pas lieu de faire des dépôts de l'Annuaire officiel dans chaque bureau de poste et d'en faire prendre livraison par l'abonné dans le bureau où il verse le montant de son abonnement.

Nous espérons qu'une solution favorable sera donnée à la présente proposition ou à toute autre qui délivrera les facteurs de cette corvée, étant bien entendu qu'elle devra s'étendre à tous les bureaux et à tous les facteurs.

Le Secrétaire général :
ROBLET.

*
* *

Les sous-agents ont eu raison de poser la question de la distribution de l'Annuaire et de soumettre leur requête aux abonnés, que la question intéresse au même titre que le personnel. Ils connaissent toute la sympathie, que nous avons pour le personnel si dévoué des P. T. T., et ils savent, par expérience, que nous prêterons toujours notre concours à leurs légitimes revendications.

Celle qu'ils nous soumettent est du nombre, et nous sommes absolument d'accord avec les sous-agents pour critiquer le système actuel de distribution et pour demander qu'on y mette fin.

Il y a d'abord et avant tout une raison d'humanité. Nous ne pouvons pas admettre qu'on traite les facteurs comme des bêtes de somme, et qu'on

leur impose de porter à chaque distribution sept kilogrammes d'annuaires qui s'ajoutent à la charge déjà très lourde du sac et des correspondances : l'Annuaire, cette année, aura un poids encore supérieur (1 k. 800).

Nous demandons au Sous-Secrétaire d'Etat qu'il mette fin à ce système inhumain, d'autant plus que le facteur n'a rien de commun avec les téléphones, et que ce n'est pas son service de distribuer des annuaires.

D'autres raisons peuvent être invoquées d'ailleurs auprès de l'Administration pour lui montrer les inconvénients de ce système.

Il retarde d'abord la distribution des annuaires au détriment des abonnés. Avec ce procédé il faut six semaines environ pour effectuer la distribution complète dans Paris. D'où un retard considérable pour les derniers servis, retard qui sera encore plus fâcheux cette année : l'Annuaire 1908 devant paraître fin avril, certains abonnés ne l'auront pas avant juin. Est-ce admissible ?

Enfin la distribution de l'Annuaire par les facteurs prolonge la durée des tournées et ralentit la distribution des correspondances.

Il n'y a donc, à tous égards, que des inconvénients.

*
* *

Quel système faut-il instituer ?

Celui que propose l'A. G. des sous-agents ne nous paraît pas pratique. Car on ne peut obliger l'abonné, — client de l'Administration, à qui celle-ci doit fournir l'Annuaire — à se déranger pour aller chercher l'Annuaire et faire la queue à des guichets, où il serait exposé à toutes les chinoïseries et tracasseries administratives qu'on ne manquerait pas d'inventer : heure d'ouverture des guichets, justification de l'identité, etc., etc.

L'Administration doit recourir à un procédé plus rationnel. Elle doit distribuer les Annuaires, mais les faire transporter par des *moyens mécaniques*. Elle a assez de voitures à sa disposition pour pouvoir faire faire cette distribution en quelques jours, dans Paris, par un personnel spécial. On y gagnerait en célérité, tout en déchargeant les facteurs.

Si on manque du personnel nécessaire, qu'on fasse faire ce travail — avec le transport par voitures, bien entendu — par des sous-agents de bonne volonté auxquels on paierait cette besogne supplémentaire. Le personnel se plaint en ce mo-

ment que la réorganisation du service téléphonique de nuit causera la suppression de nombreuses *californies* (travaux supplémentaires). Voilà une solution toute trouvée pour les remplacer et qui satisferait tous les intéressés : abonnés et sous-agents.

Qu'en pense l'Administration ?

QUESTIONS POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES

Réformes à apporter dans le paiement des mandats télégraphiques.

Parmi les services des Postes et Télégraphes qui fonctionnent le plus mal, celui des mandats télégraphiques tient le record.

D'après le *règlement*, cet inattaquable règlement, quand un mandat télégraphique arrive dans un bureau, le destinataire est prévenu par un employé qui va à domicile lui porter un avis de se présenter au guichet. C'est alors que le destinataire est obligé de poser, souvent une heure, en attendant son tour.

Dans ce cas, assez rare pour le particulier, mais qui se présente journellement pour un commerçant, on peut juger la perte qu'occasionnent ces dérangements, d'autant plus que le destinataire est tenu de se présenter en *personne*.

Ne serait-il pas plus simple (mais on sait que Messieurs les fonctionnaires ignorent la simplicité) de faire effectuer les paiements à domicile par l'employé chargé de porter l'avis ? La course serait la même, n'occasionnant pas de frais supplémentaires à l'administration.

C'est cette remarque bien juste qu'un commerçant a eu l'audace de faire au Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes le 11 février dernier.

Voici l'extrait de la lettre que l'Administration a daigné lui répondre le 20 du même mois :

« Mon Administration me charge de vous faire connaître qu'elle a déjà été saisie à diverses reprises de demandes analogues, mais qu'elle n'a pu encore y donner la suite désirée en raison des difficultés d'ordre budgétaire très sérieuses qu'il ne lui a pas été possible d'éluder ».

L'Administration reconnaît donc que le public souffre de cette incurie, puisqu'elle a déjà eu

nombre de réclamations, mais la raison de difficultés d'ordre budgétaire qu'elle invoque n'est qu'un paradoxe puisque ce paiement à domicile n'exige pas de personnel supplémentaire.

La lettre continue :

« Toutefois cette question du paiement des mandats télégraphiques à domicile fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une étude approfondie dont il convient d'attendre les résultats. Ceux-ci ne manqueront pas, le cas échéant, d'être portés, en temps opportun, à la connaissance du public intéressé ».

Que ces Messieurs de la rue de Grenelle n'approfondissent pas trop, car ils pourraient rouler au fond de l'abîme qu'ils creusent et laisser le public attendre quelques années (le temps nécessaire à les *rescaper*), les résultats de leurs recherches. Qu'ils abandonnent momentanément ce contrôle, qu'ils exercent avec tant de vigilance, pour s'occuper d'une question plus pressante.

Voilà qui dépasserait les merveilles de la télégraphie sans fil, la rapidité d'exécution apportée dans un service public !

Cependant le rôle du public n'est pas positivement d'être à la disposition des fonctionnaires qu'il rétribue par ses contributions, mais malheureusement cela est.

Il est impossible de se faire payer un mandat dans certains bureaux sans attendre plusieurs « quart-d'heure ».

C'est ce qui s'est produit le 4 mars à l'égard de ce commerçant qui a osé réclamer humblement à l'Administration. Il avait à toucher un mandat télégraphique à ce même bureau 88 si mal desservi.

Devant le guichet une trentaine de personnes stationnaient, attendant leur tour pour se faire payer.

Comme la queue n'avancait pas, ce commerçant eut l'idée de se renseigner auprès de l'employé préposé à ce guichet.

Il eut l'explication du phénomène : l'employé avait un bordereau de 300 mandats à décompter, et il obligeait le public à attendre le résultat de ce travail trop compliqué pour un seul homme.

Enfin exaspéré, notre commerçant *récalcitrant* signala le fait sur le registre des réclamations, demandant que l'Administration supérieure n'imposât pas un travail excessif à un guichet, tandis que les autres restent inactifs. Cette plainte consignée au bureau n° 88 a recueilli 37 signatures.

Dans ce cas, chose du reste assez rare, la bon-

ne volonté dont le receveur fit preuve, permit à ce commerçant *pressé* d'être payé après seulement 1 heure d'attente.

Vraiment il a eu tort de se plaindre.

Qu'est-ce qu'un *petit quart-d'heure* ?

Je pourrais citer un très grand nombre de cas similaires, mais le retard occasionné par la négligence du personnel des postes, dans le paiement des mandats, mérite d'être mentionné.

Au mois de février dernier un mandat émis par le bureau de Fécamp arrive à Paris à ce bureau 88 vraiment trop formaliste. L'employé expéditeur du mandat avait substitué une lettre à une autre dans le nom du destinataire.

Après plusieurs enquêtes faites à domicile, qui, exécutées très lentement, demandèrent pas mal de temps, *Monsieur le receveur* reconnut que l'inexactitude d'une lettre dans une raison sociale composée de 2 noms, empêchait le paiement dudit mandat.

Il fallut se renseigner au bureau expéditeur pour connaître le nom exact du bénéficiaire.

Avec la rapidité mise à l'exécution de ces formalités, le mandat put enfin être payé avec 48 heures de retard.

Vraiment cette vieille routine a besoin d'être secouée et un service aussi usité que celui de la Poste a besoin d'être modernisé et devrait apporter au public toutes les commodités qu'il est en droit d'en exiger.

Espérons qu'un jour peut-être ces justes réclamations pourront arriver jusqu'à la rue de Grenelle et que ces *Messieurs les hauts fonctionnaires* se laisseront émouvoir.

P. VELTER-VAINCEY,
publiciste.

(M. Velter-Vaincey se tient à la disposition de tout contribuable voulant lui indiquer un abus quelconque d'un des services publics si mal organisés en France).

*
* *

L'article qui précède était composé au moment où a paru la note suivante. Nous sommes heureux que satisfaction soit accordée à l'un des desiderata exprimés plus haut (N. D. L. R.).

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, vient de décider que le destinataire d'un mandat télégraphique pourra demander que le montant de ce mandat lui soit payé à

domicile, par le facteur de la poste, au cours de la plus prochaine distribution.

Cette demande devra être faite, soit au moment de la remise, par le facteur du télégraphe, de l'avis faisant connaître au destinataire qu'un mandat télégraphique à son nom est en instance au bureau de sa circonscription, soit après la remise de cet avis, tant que le délai de validité du mandat (cinq jours pour les mandats français) ne sera pas expiré.

La nouvelle mesure sera appliquée à partir du 1^{er} juin 1908.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à Carthagène avec continuation, par bateau, entre Carthagène et Oran et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.
Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi à 8 h. 45 mat.
— Oran — 6 h. 45 soir.

(Traversée en 9 heures)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.

Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin.

Premier départ de Paris, le samedi 14 mars.
— d'Oran, le mercredi 18 mars.

Fêtes de Pâques

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 9 avril 1908, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 30 avril.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins 4 personnes.

Exposition Internationale des applications de l'Electricité à Marseille (Avril-Octobre 1908)

La Compagnie, dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre, à prix très réduits, à Marseille pour y visiter l'Exposition Internationale des applications de l'électricité, met à leur disposition les facilités de circulation indiquées ci-après :

I. — Billets d'aller et retour individuels valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris) avec 33 0/0 de réduction.

II. — Billets d'aller et retour de famille (au moins 3 personnes) valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris).

Les prix de ces billets comportent, sur les prix des billets individuels déjà réduits de 33 0/0, les réductions suivantes : pour la 3^e personne, 10 0/0 ; pour la 4^e, 20 0/0 ; pour la 5^e et chacune des suivantes, 30 0/0.

Les billets sont délivrés, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans les gares de : Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, St-Etienne, Nîmes, Valence, Chambéry, Grenoble, et, sur demande faite 48 heures à l'avance, dans toutes les autres gares.

III. — Billets d'aller et retour ordinaires, valables 30 jours (dimanches et fêtes compris) avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Délivrance des billets, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans toutes les gares.

La validité de tous les billets peut être prolongée deux fois de moitié moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets.

Services extra-rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

De Paris en Orient (via Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, via Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Smyrne.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilog. de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilog. par place de 1^{re} classe et de 60 kilog. par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Modifications à la marche des trains à partir du 1^{er} Mai 1908.

Par suite de la mise en vigueur, au 1^{er} mai prochain, du service d'été sur les chemins de fer Suisses, les modifications indiquées ci-après seront apportées, à cette date, dans l'horaire des trains suivants :

I. — Le train 505 « Paris-Pontarlier-Lausanne-Milan » sera avancé de 15 minutes au départ de Paris ainsi qu'à l'arrivée à Pontarlier :

Paris : départ 2 h. 15 soir (au lieu de 2 h. 30) ;

Pontarlier : arrivée 9 h. 06 soir (au lieu de 9 h. 21).

Comme conséquence de cette modification, le train 5 « Paris-Vintimille » sera également avancé de 15 minutes au départ de Paris ; il quittera cette gare à 2 h. 25 soir au lieu de 2 h. 40.

II. — Le train 508 « Pontarlier-Paris » suivra l'horaire ci-dessous :

Pontarlier : départ 4 h. 25 soir (au lieu de 3 h. 46) ;

Dijon : départ 6 h. 53 soir (au lieu de 6 h. 24) ;

Paris : arrivée 10 h. 55 (au lieu de 10 h. 10).

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Modernes l'excursion suivante :

La Corse (vacances de Pâques), du 18 avril au 2 mai 1908.

Prix (tous frais compris) : première classe, 590 francs ; deuxième classe, 530 francs.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des Voyages Modernes, 1, rue de l'Echelle, à Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de Bretagne.

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 francs ; deuxième classe, 75 francs.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de : Première classe, 0 fr. 1344 ; deuxième classe, 0 fr. 09072.

BILLETS. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le premier, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le deuxième, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le troisième, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

VALIDITÉ. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Relations avec l'Espagne et le Portugal.

Il est délivré au départ de Paris (quai d'Orsay) :

1° Pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun :

a) Des billets directs simples ; b) des billets d'aller et retour valables 30 jours, avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes.

Enregistrement direct des bagages.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.

2° Du 4 avril au 15 mai 1908, pour Madrid et pour Séville, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, valables pour le retour jusqu'au 15 juin inclus ; prix pour Madrid, 150 fr. en 1^{re} classe ; 105 fr. en 2^e classe ; pour Séville, 190 fr. en 1^{re} classe ; 135 fr. en 2^e classe.

3° Des billets aller et retour directs pour Port-Bou (avec retour au départ de Cerbère) via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges au retour ou inversement, validité 13 jours.

4° Des billets demi-circulaires espagnols (6 itinéraires), conjointement avec les billets français, dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

5° Des billets circulaires espagnols à itinéraire facultatif du tarif espagnol X. 5, conjointement avec des billets français comportant soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement.

6° Des billets directs pour Barcelone et réciproquement ; enregistrement direct des bagages.

7° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

Maroc-Express.

Les Compagnies de Chemins de fer françaises d'Orléans et du Midi viennent de se concerter avec les Compagnies espagnoles pour mettre en relations directes et rapides la France et l'Angleterre avec le Sud de l'Espagne, Gibraltar et Tanger.

Le service rapide « Maroc-Express » dont nous avons déjà annoncé la création a commencé à fonctionner au départ de Londres et de Paris sur Madrid, Algésiras, Gibraltar et Tanger le 3 avril courant ; il a eu lieu pour la première fois au départ de Gibraltar et d'Algésiras sur Paris et Londres le 8 avril.

Le Maroc-Express correspond à Paris avec les services de Londres par Boulogne, au départ de Londres à 10 heures du matin, à l'aller, et au départ de Paris (gare du Nord) à 4 heures du soir, au retour. Une voiture directe circule sans transbordement entre Boulogne et Irun et vice-versa.

Le nouveau service comprendra des wagons de 1^{re} et 2^e classe, wagon-lits et wagon-restaurant.

A l'aller, le départ a lieu le vendredi à 10 heures du matin à Londres et 7 heures 40 du soir à Paris (quai d'Orsay). Au retour, le départ de Gibraltar est fixé au mercredi à midi 20.

Les durées de trajets sont les suivantes.

de Paris à....	{ Algésiras, 46 heures environ. Gibraltar, 57 heures environ.
de Londres à	{ Algésiras, 56 heures environ. Gibraltar, 57 heures environ.

Relations directes entre Paris (quai d'Orsay) et Barcelone via Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes. — Lits-toilettes. — Compartiments-couchettes. — Wagon-restaurant.

Service journalier.

Aller. — Paris (quai d'Orsay), dép. : 10 h. 15 m., 8 h. 36 s. — Barcelone, arr. : 7 h. 53 m., 7 h. 26 s.

Retour. — Barcelone, dép. : 6 h. 46 s., 9 h. 40 m. — Paris (quai d'Orsay), arr. : 5 h. 22 s., 8 h. 56 m.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.
— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottareau, 6, rue Poisson, tél. 553-55.
— 15 % sur cycles.

Kléber-Forrest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.
Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucry, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Tailboud, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Canes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottos, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voës, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

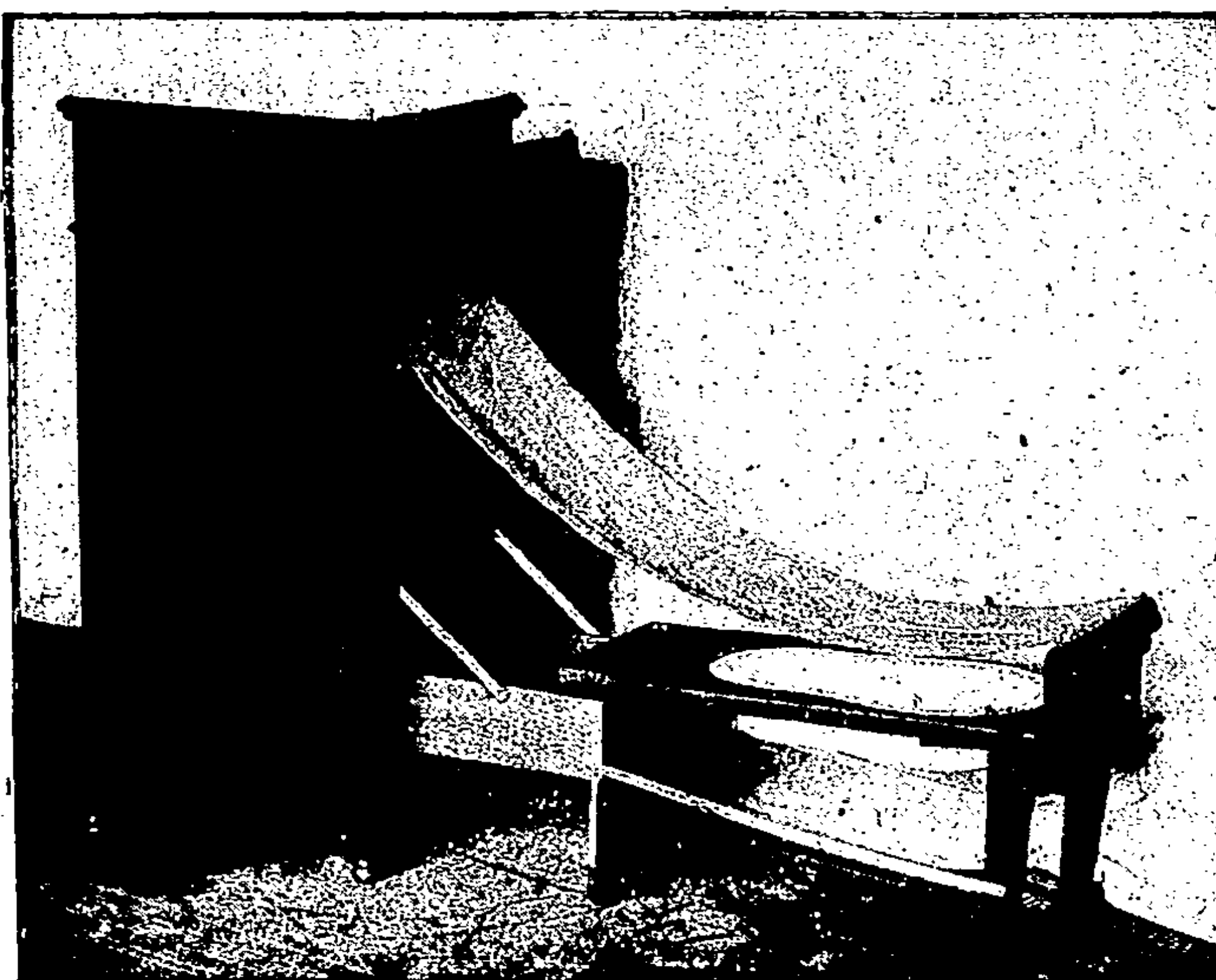
Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caraip, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.



L'Indispensable

BREVETÉ S. G. D. G.

Table de Nuit à transformations multiples

Contenant tout ce qui est indispensable aux soins internes et externes de la femme.

**BIDET, BUREAU, COIFFEUSE
DOUCHE ET HAMAC**

permettant de prendre des bains complets et prolongés
des organes affectés.

A. GAUVAIN, Fabricant,

42, rue d'Avron, PARIS

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

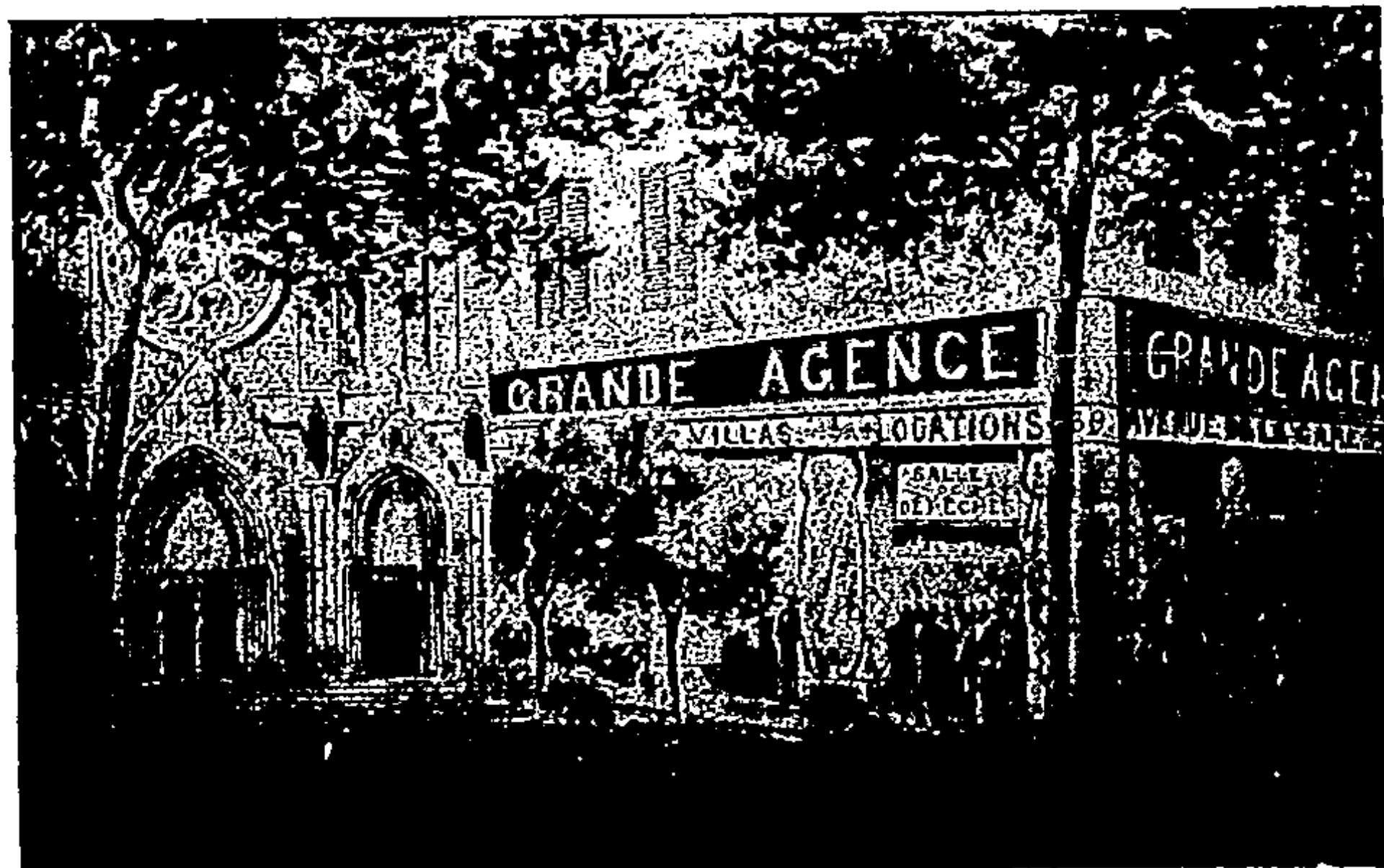
et l'Association, nous pouvons offrir gracieuse-
ment à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TÉLÉPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

Salle de Dépêches. ♦ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, NOËL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et Fils.

TÉLÉPHONE
408.80

CHARBONS MAGNANT

11, Rue Boucry, 11, PARIS

LIVRAISON DIRECTE DES MINES
à partir d'un sac de 50 kilos.

FOURNITURES pour IMMEUBLES. — Prix les plus bas de la place de Paris.

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAI dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

434.55 | EXCEL TRADING OFFICE

R. DE BEAULINCOURT M^{re}

(Ancienne Maison G. GALAND et Co)

54, RUE DE BONDY

Fournit sur demande, circulaires, devis et conditions pour achats d'ameublements, installation de villas, châteaux, linge de maison, tentures, fourrures, articles de voyage, autos, trousseaux, joaillerie, orfèvrerie, etc. Acheteurs en toutes branches.

Des remises spéciales variant suivant les articles sont faites aux membres de l'Association sur présentation de leur carte.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.400 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.



LE NAZOGÈNE

du Docteur POLACEK
4, Square Maubeuge, Paris.

Pommade, qui par son effet calmant supprime l'inflammation, les rougeurs et colorations du Nez, et qui en absorbant les matières sous-cutanées du derme nasal l'amincit.

Prix : 5 fr. ou franco contre mandat : 5 fr. 85.



- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

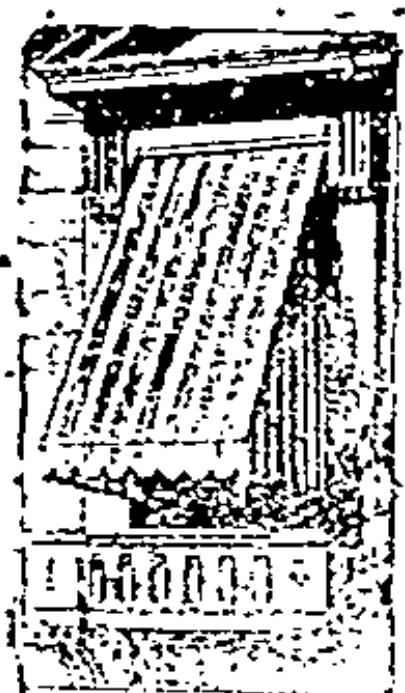
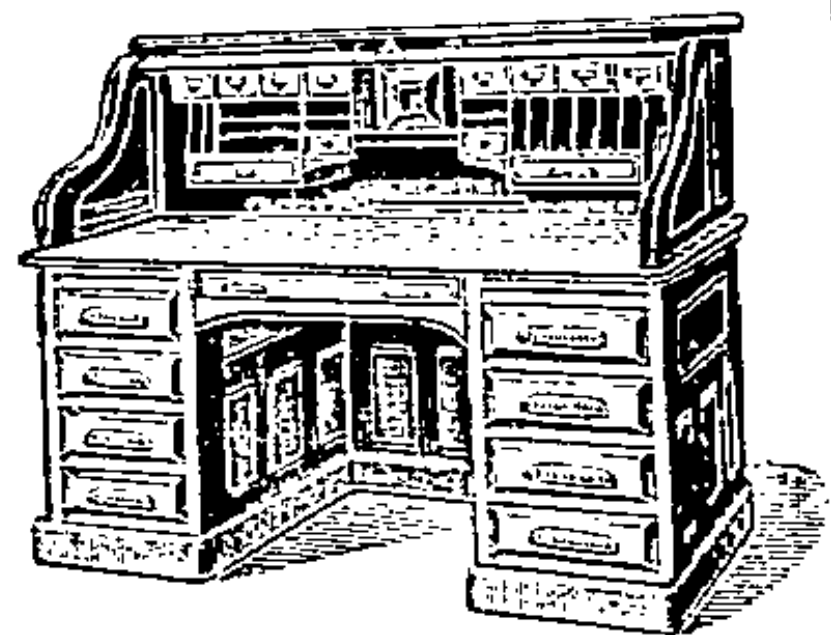
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
STORES**

INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

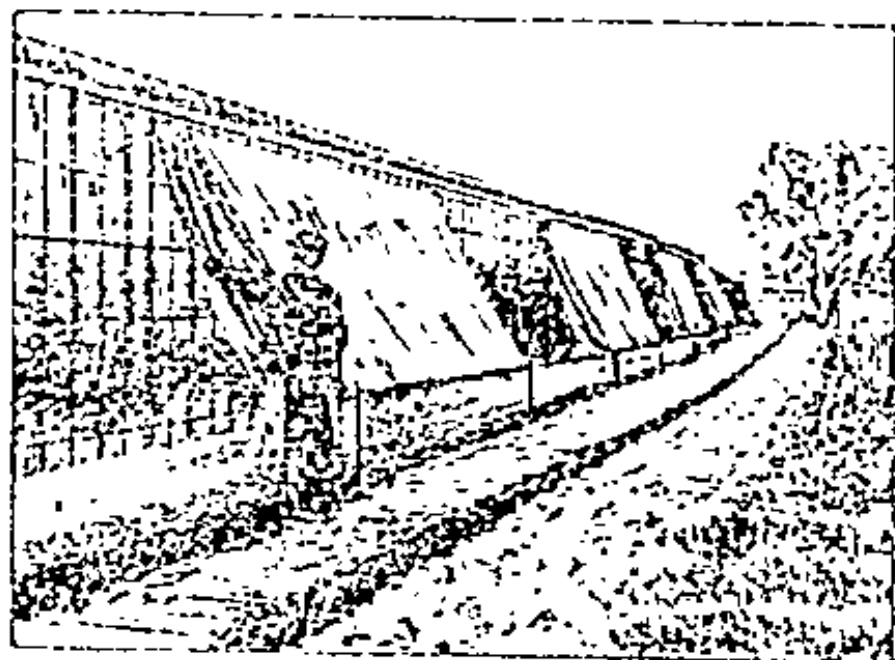
PARIS

TÉLÉPHONE

236.74

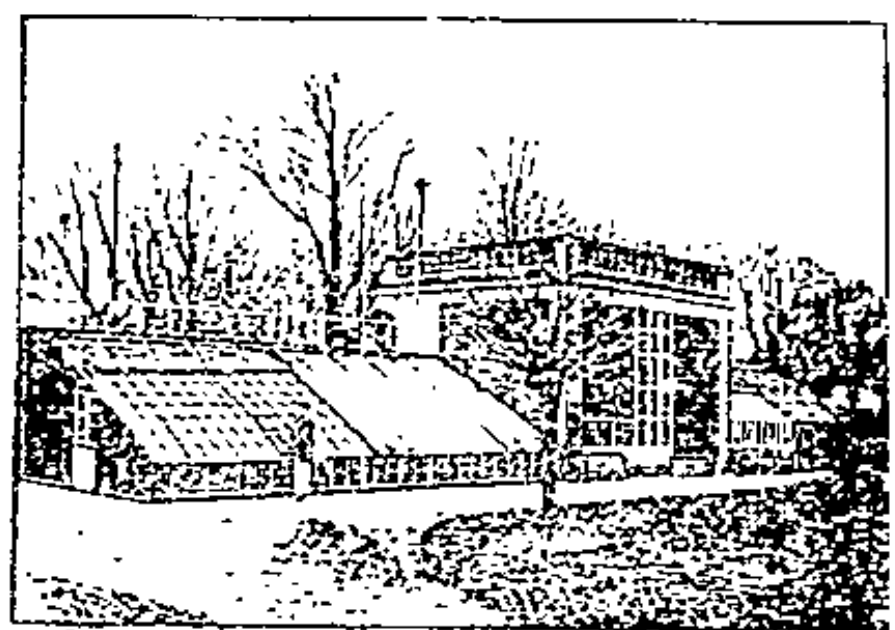
POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



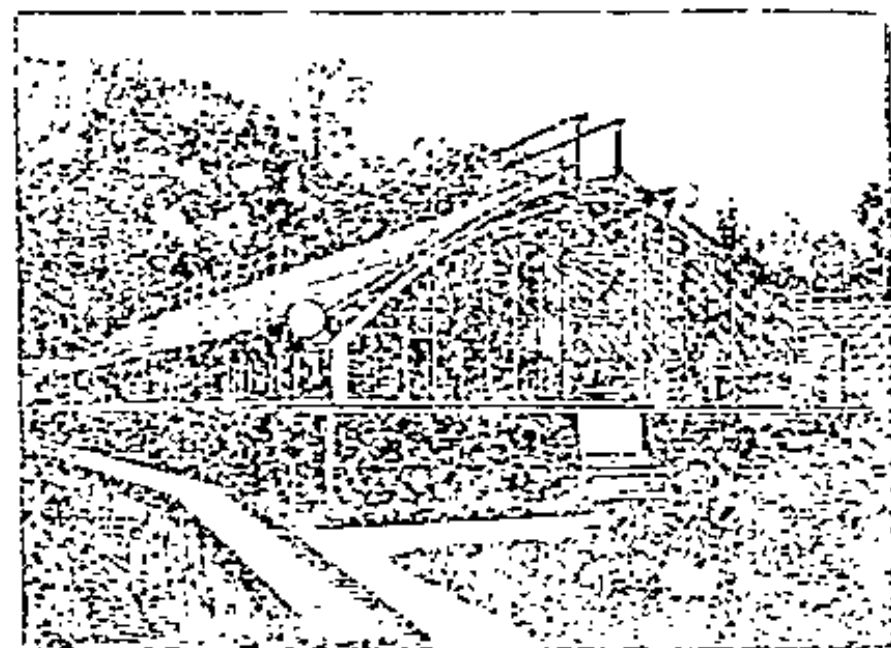
TOILES A OMBRER
pour SERRES

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal part-out ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



TOILE-ABRI
pour ESPALIERS
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOR

en remplacement des paillasons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}.

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20

LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES

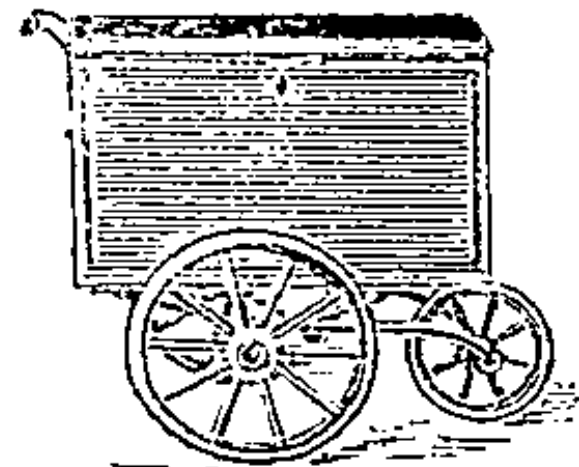
MATELAS EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association.

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

PHOTOGRAPHIE

du Corps Diplomatique
Français et Etranger et
des Célébrités Contempo-
raines.



Médaille d'Or Exposition Universelle Saint-Louis 1904
Diplôme d'honneur. — 12 MÉDAILLES D'OR



EUG. PIROU

33, Rue Boissy-d'Anglas, 33, **PARIS**

Téléphone 242-27

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS

Salon et Atelier de Pose au premier étage.